



# UN PERE PEUT IL DESHERITER UN DE SES ENFANTS

Par **mesange**, le **25/06/2009** à **08:42**

Ma mère est décédé il y a quelques années et nous avons été convoqués chez le notaire (les enfants et mon père)et avons tous décidé de ne rien demander.

Depuis quelques temps mon père c'est rapproché d'un de ses 4 enfants, est il possible qu'il décide de deshérer un de ses enfants ?

Chacun des 4 enfants n'a t il pas droit à la part de notre mère ?

Merci de vos reponses

Par **patinette**, le **25/06/2009** à **13:34**

bonjour,

votre père ne peut déshériter un de ses enfants, par contre il peut le favoriser en lui donnant sa quotité disponible.